



S.G.C

Des produits de maintenance
au service des professionnels

F
I
C
H
E
T
E
C
H
N
I
Q
U
E

DESEMBOUE AL

ADDITIF CONCENTRÉ PROFESSIONNEL DISPERSANT DÉSEMBOUANT pour CIRCUITS D'EAU OUVERTS, CIRCUITS de REFROIDISSEMENT ou de CHAUFFAGE.

PROPRIETES :

Préparation à base d' agents surfactifs à pouvoir dispersant et fluidifiant, de fonctions chélatantes des dépôts et oxydes métalliques et inhibiteurs de corrosion. Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l' homme et des animaux. Concentré miscible dans l'eau en toutes proportions. Actif dans les eaux de différentes duretés. Non moussant. Haut pouvoir dispersant fluidifiant des boues et sédiments inorganiques ou d'origines organiques. Décolmate les amas et dépôts sédimentés dans les canalisations des échangeurs, circuits eau chaude ou de chauffage, de climatisation. Nettoie, lessive les parois et surfaces des canalisations et installations. Abaisse la viscosité des boues, améliore ainsi leur transfert dans le flux et leur évacuation lors des débourbages par les purges. Renferme des fonctions chélatantes actives, contre les dépôts de sels minéraux. Nettoyant indispensable en PRÉVENTIF pour le lessivage des circuits neufs avant la première mise en service afin d'éliminer les salissures : matières organiques ou colloïdales biofilms microbiens, végétaux ou particules et hydroxydes métalliques provenant des matériaux, accessoires, vannes ou apportés lors des travaux de montages, (raccordements, filetages, soudures, etc...), à l'origine des formations des boues et des développements des microorganismes, bactéries, etc... Nettoyant désembouant en CURATIF pour le nettoyage désembouage des circuits anciens :

avant renouvellement du produit de conditionnement ou traitement de circuits fermés (circuits de chauffage, de climatisation)
ou avant désinfection de circuits ouverts tel que circuits E.C.S. (eau chaude sanitaire), lutte contre la légionellose.



Des produits de maintenance
au service des professionnels

F
I
C
H
E
T
E
C
H
N
I
Q
U
E

CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE :

S'utilise, toujours dilué dans l'eau, par incorporation directe dans l'installation pour lessivage désembouage en circuit fermé ou à l'aide d'un groupe de détartrage dans le cas de circuits avec dépôts très denses et importants nécessitant une puissante action mécanique (tuyaux de grands diamètres dans locaux avec étages).

Vérifier que l'installation comporte des purgeurs de dégazages automatiques en bon état de fonctionnement dans les points hauts de l'installation.

Opération de désembouage : par circulation à l'aide d'une pompe de circulation ou d'un groupe de détartrage désembouage approprié (grand débit, pression de refoulement élevée afin d'accélérer le lavage internes des surfaces et faciliter la dispersion dans le flux des particules adhérentes).

Évacuer la quantité d'eau nécessaire pour son remplacement par le volume correspondant en DÉSEMBOUANT.

Introduire généralement une concentration de 1 à 6 % (ne pas dépasser 10 %). Moduler selon la nature du circuit, son état de salissure ou la charge en boues inorganiques et organiques présentes.

Faire circuler pendant 24 à 48 heures, en élevant, selon le cas et possibilité, la température à 60 à 65 °C.

Procéder à intervalles réguliers, à une extraction par la vanne de purge, du bas du circuit suivi d'un ajout d'eau + additif pour compléter le niveau de l'installation.

En fin de nettoyage désembouage, vider complètement l'installation, rincer et remettre en eau. Dans le cas de circuits fermés apporter l'additif de traitement l'additif de traitement PRÉVENTIF approprié pour sa protection. Dans le cas de circuit E.C.S. procéder à la désinfection.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

ÉTAT PHYSIQUE	: Liquide Limpide.
MASSE VOLUMIQUE	: 1128 g/litre +/- 20 g/l.
RÉACTION CHIMIQUE	: Alcaline
pH à 5 %	: 9,50
pH à 1 %	: 9,30
pH à 0,5 %	: 8,90
COULEUR	: Sans apport de colorant



F
I
C
H
E

T
E
C
H
N
I
Q
U
E

PRECAUTIONS ET REMARQUES :

Préparation **non soumise** à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après directive européenne en vigueur :

la classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « Toutes Préparations » 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009).

CRAINT LE GEL : PROTÉGER DU GEL AU STOCKAGE.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Ne pas laisser à la portée des enfants.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Refermer l'emballage après chaque utilisation.

NOTA IMPORTANT :

Produit à haute réserve d'alcalinité ; ne pas mettre à l'état pur au contact d'alliages légers, aluminium, zinc. Observer une dilution suffisante dans l'eau afin de ne pas excéder un PH de 8,5 à 9,0.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec les surfaces à traiter pour déterminer compatibilité, concentration et temps de contact appropriés.

Dans le cas de circuits d'eau raccordés sur la tuyauterie d'alimentation en eau potable, s'assurer de la présence d'un clapet anti-retour disconnecteur approprié.

Extrait conditions de vente : Assurance qualité ISO 9001 : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. **NOTA :** Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.

Les renseignements contenus dans cette notice ont pour but d'aider les utilisateurs. Ils résultent d'essais effectués en toute objectivité dans nos laboratoires. Il appartient aux utilisateurs de nos produits de s'assurer que ceux-ci conviennent à l'emploi qu'ils veulent en faire. En agissant ainsi, on évitera des erreurs dont nous ne pourrions en aucun cas assurer la responsabilité.